Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2020-13

Le Délégué régional,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1er janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°DAJ2020-81 en date du 12 février 2020 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ 2012 – 124/CHCH/CH nommant Jacques Cavaillé délégué régional et ordonnateur secondaire à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n°2020-011 reconduisant Tangui Maurice, à la fonction de Directeur de l'Unité 1198, à compter du 1er janvier 2020 ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est accordée, à compter du 14 Septembre 2020 à Tangui Maurice, Directeur de l'Unité 1198, afin de signer ou valider en leur qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure de recherche :

- Les marchés, les commandes et les contrats de fournitures et de services relevant du référentiel inter-EPST (à l'exception de ceux relatifs aux travaux) dont le montant est inférieur à 139 000 euros HT, à l'exception des contrats de recherche, conventions de formation, conventions de valorisation, conventions de reversement, conventions d'hébergement et des conventions relevant des missions d'Inserm-Transfert ;
- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires,
- Les constatations de service fait,
- Les certifications de service fait,

Décision n°2020-13

- Tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'U1198, à l'exception :
  - des missions dont la durée dépasse un mois.
  - des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse un mois.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Tangui Maurice, délégation de signature est accordée, à compter du 14 Septembre 2020, à Nadine Mestre-Frances, *(Maître de Conférences)*, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 : Nathalie Morillo (*Technicien, Gestionnaire*) disposant de la qualité de valideur final dans l'outil SAFIr, reçoit délégation de signature dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de la structure de recherche, pour valider les commandes, les constatations de service fait et les certifications de service fait ainsi que tout acte de gestion relatif aux missions selon les dispositions de l'article 1.

Article 4 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 5 : Elle abroge la décision antérieure n°2019-01 ayant le même objet.

Fait à Montpellier, le 14 Septembre 2020

Le Délégué Régional,
Ordonnateur secondaire

Jacques Cavaillé

Délégation Régionale
Occitanie méditerranée

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2020-13

Délégation Régionale Inserm
Occitanie Méditerranée

Délégataire : **Nom et prénom** **Fonction**	**Signature**	**Paraphe**	**Domaine de la délégation de signature**
Tangui Maurice Directeur		TM.	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Nadine Mestre-Frances Maître de Conférences		NMF	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Nathalie Morillo Gestionnaire		NM	Commandes dématérialisées, commandes punchout, constatations et certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions